



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2010**

**A 20H00**

**A**

**VILLERS LES POTS**

***Cité de la Joie***

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Présents :** Mesdames et Messieurs S Perron , G Esmonin , J Combépine , C Lapostolle , C Compayré , D Méry , V Perez , MP Triat ( à partir de 20 h 30), M Zrizou , JL Landry , G Bruley , M Sordel , D Girard , A Joly , M Brulé , P Oudot , JP Morin , Y Tannière , JP Vadot , B Bouju , A Rossignol , J Anceau , C Marin , A Mathiron , S Sordel , C Seichon , J Dananchy , S Sgrillo , C Vautier , J Rousseau , E Feuillebois.

**Absents :** Mesdames et Messieurs R Langlois , J Raymond (procuration à D Méry) , JP Moindrot (procuration à C Lapostolle) , M Lassagne (procuration à J Combépine) , MP Triat (jusqu'à 20 h 30) , JM Boisselier (procuration à V Perez) , P Goudé , S Varlet , N Roussel (procuration à C Compayré) , J Vadot , M Jeannot , G Donolo , JP Curie , D Canavero (procuration à D Girard) , M Bourdon , Y Strubel , F Deloy , MF Sordel , G Baudin , B Jovignot , S Gateau (procuration à JP Morin) , D Maréchal , C Boillaud , H Hélié-Barbié.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean Pierre Morin

**QUESTION N° 1**

**SUJET :** ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 Novembre 2010.**

**QUESTION N° 2**

**SUJET :** COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 02 et 14 décembre 2010 (présentation en séance).

**Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Bureau Communautaire prises en vertu de la délégation du Conseil Communautaire.**

**QUESTION N° 3**

**SUJET :** COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (présentation en séance)

**Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Président prises en vertu de la délégation du Conseil Communautaire.**

#### **QUESTION N° 4**

**SUJET : ENFANCE JEUNESSE  
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE  
RENOUVELLEMENT SUR LA PERIODE 2010-2013**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide du renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2010-2013,
- Autorise le Président à signer la convention à intervenir et tout acte relatif à cette affaire.

#### **QUESTION N° 5**

**SUJET : AMENAGEMENT ET ANIMATION DU TERRITOIRE  
PAYS PLAINE DE SAONE VINGEANNE  
PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL ET BUDGET 2011**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les orientations et actions du Pays Plaine de Saône Vingeanne présentées pour l'année 2011, ainsi que le budget correspondant.

#### **QUESTION N° 6**

**SUJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
CONVENTION PLURIANNUELLE FIXANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE PORTAGE  
D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL A VOCATION ECONOMIQUE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 21 voix contre et 5 abstentions, décide,

- De ne pas approuver la convention pluriannuelle fixant les modalités de mise en œuvre et de portage d'un poste d'animateur territorial à vocation économique,
- De ne pas autoriser le Président à la signer ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

#### **QUESTION N° 7**

**SUJET : ADMINISTRATION GENERALE  
DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA COMMUNE DES MAILLYS AU TITRE DU CONTRAT  
AMBITIONS COTE D'OR / EXTENSION ET RESTRUCTURATION D'UN BATIMENT DEDIE A LA VIE  
SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la demande de subvention de la commune des Maillys auprès du Conseil Général, au titre du contrat "AmbitionS Côte-d'Or", au taux de 26 % du coût total hors taxe de son projet d'extension et de restructuration d'un bâtiment dédié à la vie scolaire et extra scolaire.

## QUESTION N° 8

### SUJET : RESSOURCES HUMAINES

REMUNERATION DES ENSEIGNANTS NON TITULAIRES PERMANENTS DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE/ MODIFICATION DE L'INDICE DE REMUNERATION EN FONCTION DE L'ANCIENNETE DANS LA COLLECTIVITE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le principe de la valorisation de l'ancienneté dans la collectivité des agents occupant un poste d'enseignant non titulaire permanent à temps non complet à l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse,
- Précise que cette valorisation consiste en une modification de l'indice de rémunération, dès lors que l'agent justifiera d'un temps de travail effectif de 10 ans exercé au sein de la Communauté de Communes, comme suit :

Pour les agents occupant un poste d'enseignant non titulaire permanent à temps non complet en référence :

- au grade d'assistant d'enseignement artistique, sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon du cadre d'emplois de référence (à ce jour IM 380, IB 430),
- au grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon du cadre d'emplois de référence (à ce jour IM 384, IB 435),

## QUESTION N° 9

### SUJET : RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE D'AUXONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve, suite aux transferts de compétences réalisés dans le cadre de l'Enfance-Jeunesse, la convention de mise à disposition de personnel pour trois ans par la commune d'Auxonne, à la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône,
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

## QUESTION N° 10

### SUJET : FINANCES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant titulaire d'une délégation à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget primitif 2011, les dépenses d'investissement dans les conditions suivantes :
  - Chapitre 20 : 2570 €
  - Chapitre 21 : 80 700 €
  - Chapitre 23 : 235 250 €

**QUESTION DIVERSE N° 1**

**SUJET : ADMINISTRATION GENERALE**

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT AMBITIONS COTE D'OR  
CREATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL ET D'UN RELAIS PETITE ENFANCE  
(label BBC)  
MAISON DE L'ENFANCE

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la demande de subvention, dans la limite d'un maximum de 267 000 euros, de la Communauté de Communes auprès du Conseil Général, au titre du contrat "AmbitionS Côte-d'Or", au taux de 24,22 %, du coût total hors taxe du projet de création d'une structure multi-accueil et d'un relais petite enfance (label BBC), la Maison de l'Enfance.

Affiché le 24 Décembre 2010

Le Président,

Jean Paul VADOT

